Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-75_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 5-2026
Délibération : 75-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quatre mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 5

Présents : BALAC Loïc, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, LOYER Alain, BRAUD Serge, NAFTEUX, Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain.

Absents excusés : GOURMIL Nathalie (donne pouvoir à DELANOE Rudy) ; GUILLEMOT André (donne pouvoir à BALAC Loïc) ; BOCANDÉ Marie-Pierre (donne pouvoir à ROUX Patricia) ; MACÉ Laetitia (donne pouvoir à BOULO DUGUE Céline) ; LEMIERRE Jim (donne pouvoir à BUSSON Jean-François).

Retard : RIO Letitia arrivée à 19 :14

Secrétaire de séance : LABORDERIE Romain

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 ;
VU les dispositions relatives à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
VU le courriel du Directeur départemental des finances publiques en date du 20 avril 2026, invitant la commune à proposer une liste de contribuables ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de dresser une liste de contribuables, en nombre double, destinée à permettre la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la CCID par le Directeur départemental des finances publiques ;

CONSIDERANT que les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgées d'au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrites à un rôle d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-75_2026-DE

CONSIDERANT que la commission est composée :

- du Maire (ou de son adjoint délégué), président ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants (ou 8 titulaires et 8 suppléants si la commune compte plus de 2 000 habitants) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal:

Article 1 :
Arrête la liste de contribuables suivante, en nombre double, en vue de la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :
Liste des personnes proposées :

Commissaires titulaires

1. M. GUILLEMOT Claude
2. Mme THETIOT Annick
3. M. MAUGE Claude
4. M. BOURDIN Louis
5. M. JOSSO Alain
6. M. DE CHABANNES Alain

Commissaires suppléants

1. M. LE BRETON Hubert
2. M. LETURNIER Claude
3. Mme MORHAN Nicole
4. M. CRETE Yannick
5. Mme PAUL Claude
6. Mme LEBEGUE Anne

Article 2 :
Précise que ces personnes remplissent les conditions requises pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 3 :
Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération, accompagnée de la liste des contribuables, au Directeur départemental des finances publiques dans les délais impartis.

Article 4 :
Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 11 mai 2026
Le Maire, Loïc BALAC.